



COMITÉ DU 20 NOVEMBRE 2018 A 18H30

COMPTE-RENDU

1. Le procès-verbal du précédent Comité a été adopté ;
2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

2018/25 : Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2019

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019.

APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2019.

2018/26 : Ouverture de crédits

OUVRE par anticipation du vote du Budget Primitif 2019, les montants des crédits suivants :

- chapitre 20 : 750,00 €
- chapitre 21 : 75 750,00 €
- chapitre 23 : 312 500,00 €

REPREND, si nécessaire, les crédits correspondant au Budget Primitif 2018 lors de son adoption.

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier.

2018/27 : Participation 2019 des EPCI

APPROUVE les participations des EPCI FP énumérées dans le tableau ci-après :

EPCI	Population recensement 2012 applicable au 1er janvier 2015	Participation des collectivités
VGP	124 980	264 650 €
CCGALLY MAULDRE	12 221	25 878 €
CASQY	22 164	46 933 €
CC CŒUR D'YVELINES	1 199	2 539 €
Total	160 564	340 000 €

AUTORISE ET DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier.

2018/28 : Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de deux zones de renaturation sur le ru de Gally

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de deux zones de renaturation sur le ru de Gally.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de deux zones de renaturation sur le ru de Gally.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2018 et suivants.

2018/29 : Adhésion à la Charte trame verte & bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

S'ENGAGE en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques locales sur le bassin versant du ru de Gally.

SOLLICITE l'adhésion du Syndicat à la Charte trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

DONNE POUVOIR au Président pour signer tout document relatif à l'adhésion à la Charte trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

2018/30 : Convention d'indemnisation de Mme Morlière pour nuisances des travaux de renaturation du Ru de Gally sur son élevage de poules pondeuses

APPROUVE la convention d'indemnisation de Madame Morlière dans le cadre des travaux de renaturation du ru de Gally.

AUTORISE le Président à signer la présente convention et tout document s'y rattachant.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2018 et suivants.

2018/31 : Contrat groupe d'assurance statutaire du CIG 2019-2022

APPROUVE les taux et prestations négociés pour le SMAERG par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 :

- pour les agents IRCANTEC : les risques (accident du travail, maladie grave, maternité, paternité, maladie ordinaire) au taux de 0,90 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire,

AUTORISE le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND en charge les frais du CIG s'élevant à 0,12 % de la masse salariale assurée, qui viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

NOTE que le SMAERG pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 21 novembre 2018.

Denis FLAMANT
Président du SMAERG

